

MODALITES DE LA PARTICIPATION

CITOYENNE

ÉLABORÉES PAR LA COMMISSION PARTICIPATION CITOYENNE

Document présenté et adopté en réunion de travail du Conseil municipal du

30 septembre 2020

La Commission participation citoyenne vous propose ci-dessous différents dispositifs de participation citoyenne (déjà mis en place pour certains).

A chaque commission, ensuite, de définir son mode de fonctionnement en utilisant au maximum, afin de respecter notre engagement de campagne, les dispositifs ci-dessous.

Ces dispositifs sont susceptibles d'évoluer ou d'être complétés en fonction du besoin.

· Cafés citoyens :

- ✓ Lieux d'échanges conviviaux, informels, entre les citoyens et les élus.
- ✓ Pourraient éventuellement évoluer vers un format incluant des thématiques.
- ✓ 1 samedi matin / mois en alternance Autrans/Méaudre, annoncé par affichage, facebook, Directs
- ✓ Compte-rendu effectué dans les Directs/Echos + au conseil municipal pour appropriation, par les commissions, des sujets abordés

· Tables rondes citoyennes :

- ✓ Réunions sous forme de tables rondes ouvertes à tous les citoyens, sur de grands thèmes (gros projets d'urbanisme, cœurs de village, diversification touristique...). Priorités à définir par le Conseil municipal.
- ✓ Doivent permettre de définir les orientations de travail des commissions ou de déboucher sur de nouveaux projets et un plan d'action.
- ✓ Peuvent se dérouler en 2 ou 3 sessions par thème.
- ✓ Peuvent nécessiter l'intervention d'un facilitateur extérieur

· Commissions municipales ouvertes :

- ✓ Commissions concernées : Environnement, Culture/patrimoine, Scolaire, Solidarité/économie, Agriculture/forêt

✓ Chaque commission concernée propose 2 à 3 personnes reconnues pour leur compétence et leur expertise dans les domaines traités par la commission. Après approbation par le Conseil municipal, ces personnes sont membres permanents de la commission.

✓ En outre, le vice-président et l'adjoint au maire en charge de la commission peuvent inviter de façon temporaire toute personne pouvant apporter une expertise particulière sur un sujet traité (invité temporaire)

· Groupes de projet des commissions

✓ Limités dans le temps, sur certains projets précis (déjà en cours/définis dans le programme de campagne/élaborés lors des Tables rondes citoyennes)

✓ Participation citoyenne à 50 %: 50 % du groupe de travail composé d'élus, 50 % se composant d'experts désignés par la commission et de citoyens ayant candidaté (proportion experts/citoyens à l'appréciation de la commission)

✓ La commission annonce dans le En Direct, rubrique « Participation Citoyenne », la création de son groupe de projet et le nombre de places ouvertes aux citoyens, ceux-ci candidatent sous 1 semaine, tirage au sort parmi les candidats si nécessaire.

· Conseil municipal des jeunes :

✓ Groupe de jeunes de 10 à 15 ans susceptible d'élaborer ses propres projets et de participer à certains groupes de projet pertinents.

✓ Animé par 1 ou 2 membres de la commission participation Citoyenne, en lien avec les équipes pédagogiques des écoles.

✓ Projet en cours d'élaboration par la Commission Participation Citoyenne.

· Budget participatif :

✓ Budget alloué à des projets participatifs proposés par les citoyens. Modalités à définir dans le cadre de la préparation du budget 2021.

A noter :

La réussite de ces dispositifs de participation citoyenne repose également sur la nécessité d'informer correctement et régulièrement les citoyens du travail du Conseil Municipal.

Directs, échos, réunions publiques, seront également indispensables dans la démarche de participation citoyenne.

La commission Participation citoyenne se tient à la disposition de toutes les commissions pour échanger sur ces dispositifs de façon plus ciblée ou aider à organiser des démarches complémentaires si nécessaire.